

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

**NORD**

CANTON

**MARLY**

COMMUNE

**HERGNIES**

Pm n°144/2024

*Liberté-Egalité-Fraternité*

**ARRETE DU MAIRE**

## **ARRETE INTERDISANT LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune d'HERGNIES

Vu le Code de la Route et l'Article L 2213-1 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la Société RAMERY réseaux Hainaut Cambresis, ZA du bas pré rue Jean Jaurés CF 90134

Considérant qu'il convient d'interdire la circulation et de réglementer le stationnement, à proximité du n°42 rue Louis Hellin, à Hergnies à l'occasion de travaux de raccordement électrique du 13 janvier 2025 au 13 février 2025.

### **ARRETE**

**Article 1** : La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits à proximité du n°42 rue Louis Hellin à Hergnies du 13 janvier 2025 au 13 février 2025.

**Article 2** : La Société RAMERY sera tenue de mettre en place la signalisation diurne et nocturne ainsi que les déviations appropriées à l'état du chantier.

**Article 3** : le présent arrêté devra être affiché au droit des travaux de manière visible par le demandeur.

**Article 4** : Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles et Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre.

L'Adjoint au Maire  
Bernard BOURLET